



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 2 août 2022 à 20h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi de la période de questions et des dossiers du Conseil
4. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
5. 1^{re} période de questions - Internaute
6. Adoption des procès-verbaux
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022
7. Affaires du Conseil
8. Règlements
9. Communications
 - 9.1 Attribution de contrat pour la conception d'une campagne de sensibilisation à la vitesse
 - 9.2 Autorisation de dépenses - Production d'affiches
 - 9.3 Attribution de contrat pour des structures et des panneaux d'interprétation
10. Direction générale
11. Développement économique
 - 11.1 Autorisation à la Ville de Sainte-Catherine d'attribuer un contrat pour la mise à jour par RCGT du plan d'affaires pour le projet de complexe sportif Sainte-Catherine et Delson



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

12. Environnement
13. Greffe et affaires juridiques
 - 13.1 Nomination de membres - Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson
14. Informatique
15. Loisirs
 - 15.1 Autorisation de signature d'un contrat de prêt d'une remorque avec la MRC de Roussillon
 - 15.2 Autorisation de dépenses - Soirée de reconnaissance 2022
 - 15.3 Autorisation de dépenses - Grande marche Pierre Lavoie
 - 15.4 Autorisation de dépenses - Semaine Anima-parcs
 - 15.5 Ajustement du budget et autorisation de dépenses - Déjeuner spectacle pour la journée nationale des aînés
 - 15.6 Approbation de l'horaire de glace 2022-2023 et des heures offertes gratuitement aux associations
 - 15.7 Autorisation de dépenses - Service des loisirs
 - 15.8 Achat d'une surfaceuse à glace électrique
 - 15.9 Autorisation de signature de contrat et autorisation de dépenses - Location d'une surfaceuse à glace, saison 2022-2023
16. Parc, espaces verts et aménagement public
17. Ressources humaines
 - 17.1 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
18. Sécurité publique
 - 18.1 Semaine de la sécurité ferroviaire 2022
19. Travaux publics
 - 19.1 Autorisation de paiement du décompte progressif n° 2 à Excavation CivilPro inc. pour les travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent
 - 19.2 Autorisation de paiement du décompte progressif n° 3 à Groupe DGS inc. pour la surveillance des travaux de réaménagement de la rue Saint-Laurent et ajout d'éclairage
 - 19.3 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les services de tri, transport et élimination de matières dangereuses résiduelles, années 2022-2024 et années optionnelles
 - 19.4 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la location d'équipement afin de corriger les branchements inversés du bassin 4
 - 19.5 Autorisation de dépenses - Entretien des véhicules de la flotte du Service technique et travaux publics



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

- 19.6 Autorisation de dépenses - Achat de décorations de Noël et d'Halloween
 - 19.7 Autorisation de dépenses et attribution de contrat - Pavage suite à des bris et travaux d'aqueduc sur le réseau routier
 - 19.8 Autorisation de dépenses - Installation d'une barrière à la rampe du quai Lamarche
 - 19.9 Autorisation de dépenses - Achat de bois pour la réparation des bandes de patinoire
 - 19.10 Autorisation de dépenses - Ajustement de borne d'incendie et réparation de vanne de rues
 - 19.11 Autorisation de dépenses - Passage du balai mécanique sur le réseau cyclable
 - 19.12 Autorisation de dépenses - Achat de pièces d'aqueduc pour le remplacement d'inventaire et les travaux à venir
 - 19.13 Autorisation de dépenses - Achat d'équipements de protection individuelle
20. Trésorerie
- 20.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
 - 20.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activité budgétaire
21. Aménagement du territoire
- 21.1 Approbation d'un projet d'affichage - 66, route 132, local 180 (Ojeux)
 - 21.2 Demande d'autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de surveillance et d'application du règlement sur l'eau potable
22. Affaires nouvelles
23. Période d'intervention des membres du Conseil
24. 2^e période de questions - Personnes dans la salle
25. 2^e période de questions - Internautas
26. Date de la prochaine séance ordinaire
27. Levée de la séance

282-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Web de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- Présence d'abris Tempo dérogatoires – Rue Monette;
- Fermeture rue Marsan – Impacts du détour obligé en situations d'urgences;
- Présence de panneaux de signalisation obstrués – Territoire municipal;
- Étude de circulation réalisée – Rue Marsan;
- Projet d'aménagement piste cyclable – Terrains Hydro-Québec;
- Importance citoyenne de la rue Marsan.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Web de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance de même que d'un formulaire destiné à permettre à la population de poser des questions aux membres du conseil municipal, les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- Réaménagement de la Route 132 en boulevard urbain;
- Bordures de béton – Boulevard Saint-Laurent;
- Aménagement de la piste cyclable rue Principale nord – Terrains Hydro-Québec;
- Avancement du projet de complexe sportif et coûts inhérents.

283-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022 a été remise à chaque membre du Conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

284-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA CONCEPTION D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA VITESSE

CONSIDÉRANT que le Service des communications prévoit la réalisation d'une campagne de sensibilisation à la vitesse auprès de la population de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT que cette campagne vise à sensibiliser les citoyens et citoyennes aux dangers de circuler au-delà des limites de vitesse permises sur les voies publiques situées sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaire	Montant (sans taxes)
Agence Déraison	N'a pas soumissionné
Idéaliste	11 000 \$
Les Prétentieux	11 800 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Idéaliste inc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à l'entreprise Idéaliste inc. pour la conception d'une campagne de sensibilisation à la vitesse sur le territoire de la ville de Delson pour une somme de 11 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-131 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

285-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - PRODUCTION D'AFFICHES

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dépense d'une somme de 5 150,88 \$ pour la production de 32 affiches de 8 pieds x 4 pieds destinées à informer les citoyens ou publiciser divers événements ponctuels et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-132 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

286-22

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR DES STRUCTURES ET DES PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

CONSIDÉRANT que pour son 100^e anniversaire, la Ville de Delson a reçu une aide financière du ministère du Patrimoine canadien de même que de la Communauté métropolitaine de Montréal afin de réaliser le projet d'aménagement du parc du Centenaire;

CONSIDÉRANT que pour finaliser le projet, des panneaux d'interprétation décrivant l'histoire de Delson doivent être ajoutés à différents endroits dans le parc;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, le conseil municipal a autorisé le Service des communications à procéder à un appel d'offres sur invitation visant la conception et la fourniture de 14 structures et panneaux d'interprétation;

CONSIDÉRANT que le 28 juillet 2022, la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions et que le résultat se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coût total	Remarques
Signalisation Kalitec inc.	40 528,50 \$	Taxes incluses
iplasma	46 689,05 \$	Taxes incluses
Bud's Sticker	n/a	N'a pas soumissionné
Enseignes Dumas	n/a	N'a pas soumissionné
L'Épigraphe productions graphiques	n/a	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée de telles soumissions par la responsable des communications, du fait qu'elles sont jugées conformes de même que de la recommandation de cette dernière faite au conseil municipal d'attribuer le présent contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Signalisation Kalitech inc.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Signalisation Kalitec inc. pour la production des 14 structures et panneaux d'interprétation d'une somme de 40 528,50 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-701-50-716, règlement d'emprunt n° 681 (aménagement parc du Centenaire).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-152 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

287-22

AUTORISATION À LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE D'ATTRIBUER UN CONTRAT POUR LA MISE À JOUR PAR RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) DU PLAN D'AFFAIRES POUR LE PROJET DE COMPLEXE SPORTIF SAINTE-CATHERINE ET DELSON

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson est impliquée dans un projet de réalisation d'un complexe sportif partagé avec la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT qu'une régie intermunicipale a été créée aux fins de tel projet et que celle-ci sera responsable de la construction et de l'exploitation du futur complexe sportif;

CONSIDÉRANT que la régie n'est pas encore en opération et que le projet est actuellement sous la gestion d'un comité de suivi auquel participent des représentants de la Ville de Delson;

CONSIDÉRANT que les Villes de Sainte-Catherine et Delson souhaitent mettre à jour le plan d'affaires initial du projet de complexe sportif afin d'actualiser le coût des investissements, revoir la stratégie de financement par emprunt à long terme, analyser les conditions requises pour que le projet soit admissible à la récupération des taxes à la consommation en totalité et réviser les hypothèses de revenus et dépenses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Ville de Sainte-Catherine à attribuer un contrat à Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) d'une somme de 8 500 \$, plus les taxes applicables, pour la mise à jour du plan d'affaires pour le projet de complexe sportif Sainte-Catherine et Delson.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds dédié Fonds projets majeurs en immobilisations, poste budgétaire n° 22-701-55-722.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-151 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

288-22

NOMINATION DE MEMBRES - RÉGIE D'EXPLOITATION DU COMPLEXE SPORTIF SAINTE-CATHERINE ET DELSON

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson est impliquée dans un projet de réalisation d'un complexe sportif partagé avec la Ville de Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT qu'une régie intermunicipale a été créée et celle-ci sera responsable de la construction et de l'exploitation du futur complexe sportif;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que la première assemblée du conseil d'administration de la Régie aura lieu, en vertu du décret de constitution de la Régie, le 4 octobre 2022;
CONSIDÉRANT que l'article 5 de l'entente intermunicipale concernant la constitution de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson mentionne que chaque municipalité doit nommer deux délégués parmi les membres de son Conseil pour agir à titre de membre de la Régie et que chaque municipalité doit également nommer un membre de son Conseil pour agir à titre de substitut en cas d'absence d'un des deux membres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal nomme MM. Jean-Michel Pepin et Eric Lecourtois à titre de membres de la Régie d'exploitation du complexe sportif Sainte-Catherine et Delson.

QUE le conseil municipal nomme M. Christian Ouellette à titre de substitut en cas d'absence d'un des deux membres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

289-22

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE PRÊT DE LA REMORQUE NOMAD AVEC LA MRC DE ROUSSILLON.

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon a mis en place un projet de remorque technologique de type medialab;

CONSIDÉRANT qu'une programmation gratuite est prévue pour l'été 2022 dans les différentes villes de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que les activités planifiées (via Communautique) et que la remorque sont fournies gratuitement par la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que les activités de la Ville de Delson auront lieu les 26 et 27 août 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la coordonnatrice culture et bibliothèque à signer, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, pour et au nom de la Ville, le contrat de prêt de la remorque NOMAD avec la MRC de Roussillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

290-22

AUTORISATION À AUGMENTER LE BUDGET DE LA SOIRÉE RECONNAISSANCE 2022

CONSIDÉRANT qu'en raison de la forte popularité de l'évènement de reconnaissance des bénévoles 2022 qui s'est tenue le 3 juin 2022 et du nombre de participants attendus, nous avons eu une augmentation de 17 500 \$ des coûts prévu pour la soirée;

CONSIDÉRANT qu'en moyenne, la soirée attire environ 250 invités;

CONSIDÉRANT que cette année, c'est plus de 350 personnes qui ont répondu à l'invitation, ce qui représente une augmentation de 100 personnes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'augmentation du budget de la soirée reconnaissance 2022 d'une somme de 17 500 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise le transfert d'une somme de 17 500 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-999 (provision pour éventualités) au poste budgétaire n° 02-762-00-493 (événements loisirs).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-154 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

291-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - GRANDE MARCHÉ PIERRE LAVOIE

CONSIDÉRANT que la Grande marche Pierre Lavoie se déroulera sur le territoire de la ville de Delson le 16 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 4028 d'une somme de 2 000 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même la subvention de la Grande marche Pierre-Lavoie, poste budgétaire n° 02-762-00-493.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-146 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

292-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - SEMAINE ANIMA-PARCS

CONSIDÉRANT que divers événements se dérouleront dans les parcs du territoire de la ville de Delson du 22 au 26 août inclusivement;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise sous réserve les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 4031 d'une somme de 5 565 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-143 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

293-22

AJUSTEMENT DU BUDGET ET AUTORISATION DE DÉPENSES - DÉJEUNER SPECTACLE POUR LA JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT que l'événement destiné à souligner l'apport des aînés à la vie sociale et communautaire de la ville de Delson se déroulera le 2 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise sous réserve l'augmentation du budget d'une somme de 1 000 \$ pour le déjeuner spectacle pour la journée nationale des Aînés pour une majoration du budget total de 8 000 \$ à 9 000 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 4033 d'une somme de 9 000 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-144 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOTE

MM. les conseillers Éric Lecourtois et Réal Langlais déclarent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Ils s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote.

294-22

APPROBATION DE L'HORAIRE DE GLACE 2022-2023 ET DES HEURES OFFERTES GRATUITEMENT AUX ASSOCIATIONS

CONSIDÉRANT que les horaires de glace pour 2022-2023 ont été attribués en fonction des heures gratuites et payantes des associations reconnues, des associations non reconnues et des ligues adultes en fonction de l'ancienneté ainsi qu'en fonction des horaires destinées aux activités de patin libre et de bâton rondelle;

CONSIDÉRANT que les heures gratuites sont attribuées dans un ratio de 1:13, soit 1 heure de glace pour 13 joueurs résidents de Delson et Saint-Philippe (selon l'entente actuelle);

CONSIDÉRANT que sont utilisées les statistiques de l'année antérieure pour attribuer les heures gratuites de l'année suivante;

CONSIDÉRANT que l'Association de hockey mineur de Delson, l'Association de hockey féminin du Richelieu, l'Association de ringuette Roussillon et le Club de patinage artistique du Roussillon sont les associations reconnues pour la saison 2022-2023.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le plan A des heures de glace 2022-2023 présenté dans le rapport de recommandation n° 4014 et approuve les heures de glaces offertes gratuitement aux associations reconnues pour la saison 2022-2023 de la façon suivante :

- Association hockey mineur de Delson : 19 h + 2h de power skating
- Association hockey féminin du Richelieu : 1 h
- Association Ringuette Roussillon : 1 h
- Club de patinage artistique du Roussillon : 1 h

ADOPTÉE

295-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 4029 d'une somme de 35 757 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-145 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

296-22

ACHAT D'UNE SURFACEUSE À GLACE ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022, le conseil municipal a autorisé le Service des loisirs à procéder à un appel d'offres public pour l'achat d'une surfaceuse électrique;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions et que le résultat de l'ouverture se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coût (taxes incluses)
Robert Boileau inc.	162 745 \$
Engo equipment sales inc.	168 757 \$

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée de telles soumissions par le coordonnateur aux sports et loisirs, du fait qu'elles sont jugées conformes de même que de la recommandation de ce dernier faite au conseil municipal d'attribuer le présent contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Robert Boileau inc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Robert Boileau inc. pour l'achat d'une surfaceuse à glace électrique modèle 450 Lithium-ion de marque Zamboni d'une somme de 162 745 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution provienne du fonds de roulement qui sera remboursé par le fonds d'administration sur une période de dix ans.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-142 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

297-22

AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT ET AUTORISATION DE DÉPENSES - LOCATION D'UNE SURFACEUSE À GLACE, SAISON 2022-2023

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise sous réserve le coordonnateur aux sports et loisirs, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de location de la surfaceuse de marque Zamboni pour une période de 9 mois, pour la saison 2022-2023, avec la firme Robert Boileau inc.

QUE le conseil municipal autorise la dépense d'une somme de 28 063,56 \$ pour la location de la surfaceuse à glace de marque Zamboni pour la saison 2022-2023 et d'en permettre le paiement.

QUE le conseil municipal autorise le transfert d'une somme de 3 000 \$ du poste budgétaire n° 02-731-00-526 (aréna) au poste budgétaire n° 02-731-00-524 (location /entretien surfaceuse).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-153 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMPAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

Conformément à l'article 5.14 du Règlement n° 674 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, le Conseil prend acte du dépôt par le directeur général de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

298-22

APPUI À LA SEMAINE DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 19 au 25 septembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger d'ignorer la présence des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme et destinés à sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal appuie la *Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire* qui se déroulera du 19 au 25 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

299-22

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 2 À EXCAVATION CIVILPRO INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET AJOUT D'ÉCLAIRAGE SUR LA RUE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 février 2022, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Excavation CivilPro inc. pour les travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la firme Groupe DGS Experts-conseils inc., chargée de la surveillance des travaux, nous présente le décompte progressif n° 2 d'une somme de 309 626,59 \$, taxes incluses, pour les travaux réalisés en date du 30 juin 2022 et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise, après inspection et acceptation des travaux, le paiement à la firme Excavation Civilpro inc. du décompte progressif n° 2 pour les travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent d'une somme de 309 626,59 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-70-711, règlement d'emprunt n° 706 (travaux d'aménagement rue Saint-Laurent).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-133 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

300-22

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 À GROUPE DGS INC. POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-LAURENT ET AJOUT D'ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 29 mars 2022, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Groupe DGS inc. pour la surveillance des travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la firme Groupe DGS Experts-conseils inc. nous présente le décompte progressif n° 3 d'une somme de 28 147,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de surveillance réalisés en date du 30 mai au 30 juin 2022 et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise, après analyse, le paiement du décompte progressif n° 3 à la firme Groupe DGS inc. pour la surveillance des travaux de réaménagement et ajout d'éclairage sur la rue Saint-Laurent d'une somme de 28 147,03 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-70-711, règlement d'emprunt n° 706 (travaux d'aménagement rue Saint-Laurent).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-134 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

301-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LES SERVICES DE TRI, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DE MATIÈRES DANGEREUSES RÉSIDUELLES, ANNÉES 2022-2024 ET ANNÉES OPTIONNELLES

CONSIDÉRANT que chaque année la Ville fait appel aux services d'une firme spécialisée pour faire le tri, assurer le transport et l'élimination des matières dangereuses résiduelles collectées au dépôt de matériaux secs;

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics désire procéder à un appel d'offres public pour les services de tri, transport et élimination de matières dangereuses résiduelles pour les années 2022 à 2024 avec la possibilité de 2 années optionnelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres public pour les services de tri, transport et élimination de matières dangereuses résiduelles pour les années 2022 à 2024, incluant la possibilité de 2 années optionnelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

302-22

AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENT AFIN DE CORRIGER LES BRANCHEMENTS INVERSÉS DU BASSIN 4

CONSIDÉRANT que dans le bassin 4, le Service technique et travaux publics a noté des raccordements inversés de certaines résidences sur la rue Victorienne;
CONSIDÉRANT que ces raccordements ont pour effet d'envoyer des rejets sanitaires dans la conduite pluviale et des eaux pluviales dans la conduite sanitaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de s'assurer de rendre conforme les résidences touchées en branchant correctement les conduites dans l'emprise municipale;

CONSIDÉRANT que pour corriger la situation, il est nécessaire d'excaver les raccordements à la limite de propriété et d'inverser les raccordements actuels;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité où les pentes seraient inadéquates, il sera nécessaire d'excaver jusqu'au raccordement dans la rue afin de corriger la situation dérogatoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la location de machinerie et main-d'oeuvre afin de corriger les raccordements inversés du bassin 4.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds dédié Fonds projets majeurs en immobilisations.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-147 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

303-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - ENTRETIEN DES VÉHICULES DE LA FLOTTE DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 4057 d'une somme de 4 500 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-135 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

304-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - ACHAT DE DÉCORATIONS DE NOËL ET D'HALLOWEEN

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans le rapport de recommandation n° 4059 d'une somme de 6 000 \$ et d'en permettre le paiement.

QUE le Conseil autorise de plus une dépense de 20 000 \$ pour l'achat de décorations de Noël.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 20 000 \$ du poste budgétaire n° 59-110-00-000 (excédent de fonctionnement non affecté) au poste budgétaire n° 02-325-00-729 (achat d'éléments décoratifs).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-137 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

305-22

AUTORISATION DE DÉPENSES ET ATTRIBUTION DE CONTRAT - PAVAGE SUITE À DES BRIS ET TRAVAUX D'AQUEDUC SUR LE RÉSEAU ROUTIER

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été sollicitée de 2 firmes externes afin d'attribuer un contrat de pavage sur 3 portions de voies publiques sur lesquelles des travaux d'aqueduc ont récemment été réalisés;

CONSIDÉRANT l'analyse réalisée par le directeur du Service technique et travaux publics des 2 offres de service reçues, du fait qu'elles sont jugées conformes de même que de la recommandation de ce dernier faite au conseil municipal d'attribuer le présent contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les Pavages MCM inc., pour une somme de 8 012,14 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'enduit bitumineux (colasse) pour une somme estimée de 2 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dépense d'une somme de 10 512,14 \$ pour l'achat d'enduit bitumineux et l'attribution d'un contrat de pavage à la firme Les pavages MCM inc. et d'en permettre le paiement.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 10 514,14 \$ du poste budgétaire n° 02-135-00-999 (provision pour éventualités) au poste budgétaire n° 02-320-00-625 (Entretien des surfaces de rues).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-148 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

306-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - INSTALLATION D'UNE BARRIÈRE À LA RAMPE DU QUAI LAMARCHE

CONSIDÉRANT la demande des membres du conseil municipal visant à procéder à l'installation d'une barrière à la rampe du quai Lamarche afin de limiter l'accès aux seuls résidents de la ville de Delson;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dépense d'une somme de 3 500 \$ pour l'achat et l'installation d'une barrière à la rampe du quai Lamarche et d'en permettre le paiement.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 3 500 \$ du poste budgétaire n° 2-135-00-999 (provisions pour éventualités) au poste budgétaire n° 02-740-00-522 (Entretien emplacement quai Lamarche).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-150 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

307-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - ACHAT DE BOIS POUR LA RÉPARATION DES BANDES DE PATINOIRE

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dépense d'une somme de 1 000 \$ afin d'acheter du bois pour la réparation des bandes de patinoire et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-139 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

308-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - AJUSTEMENT DE BORNE D'INCENDIE ET RÉPARATION DE VANNE DE RUES

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dépense d'une somme de 4 000 \$ afin d'effectuer des travaux d'ajustement de bornes d'incendies et de réparation de vannes de rue et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-140 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

309-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - PASSAGE DU BALAI MÉCANIQUE POUR DÉSHÉBAGE SUR LE RÉSEAU CYCLABLE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au désherbage du réseau cyclable situé sur le territoire municipal;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dépense d'une somme de 2 000 \$ afin d'effectuer un passage supplémentaire du balai mécanique pour désherbage sur le réseau cyclable et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-141 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

310-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - ACHAT DE PIÈCES D'AQUEDUC POUR LE REMPLACEMENT D'INVENTAIRE ET LES TRAVAUX À VENIR

CONSIDÉRANT qu'il s'avère nécessaire de pourvoir, à court terme, à l'inventaire disponible de pièces d'aqueduc destinées aux besoins municipaux actuels, jusqu'à concurrence d'une somme de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT d'autre part qu'il est également hautement souhaitable de procéder à une mise à jour de telles pièces, afin de pouvoir répondre adéquatement aux besoins et interventions futurs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service quant aux pièces d'aqueduc devant être acquises à court terme;

CONSIDÉRANT la mise à jour souhaitée de l'inventaire de pièces d'aqueduc mentionnées précédemment représente une dépense estimée de l'ordre de 50 000 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dépense d'une somme de 4 000 \$ pour acheter à court terme des pièces d'aqueduc destiné au remplacement partiel de l'inventaire disponible et d'en permettre le paiement.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 5 000 \$ du poste budgétaire n° 02-413-00-521 (entretien vannes d'aqueduc) au poste budgétaire n° 02-413-00-642 (pièces entretien réseau d'aqueduc).

QUE le Conseil autorise de plus une dépense de 50 000 \$ pour l'achat et la mise à niveau de l'inventaire de pièces d'aqueduc destinées à répondre avec célérité et efficacité aux besoins municipaux futurs.

QUE le Conseil autorise le transfert d'une somme de 50 000 \$ du poste budgétaire n° 59-110-00-000 (excédent de fonctionnement non affecté) au poste budgétaire n° 02-413-00-642 (pièces entretien réseau d'aqueduc).

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-138 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

311-22

AUTORISATION DE DÉPENSES - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la dépense d'une somme de 1 000 \$ pour l'achat d'équipements de protection individuelle et d'en permettre le paiement.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-136 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

312-22

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 29 JUIN AU 20 JUILLET 2022

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve sous réserve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 725 838,77 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 477 083,20 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 24 244,83 \$, le tout totalisant 1 227 166,80 \$ pour la période du 29 juin au 20 juillet 2022, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par le trésorier en date du 21 juillet 2022.

QUE le certificat du trésorier n° 2022-08-130 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉ BUDGÉTAIRE DU 29 JUIN AU 20 JUILLET 2022

Conformément à l'article 5.10 du *Règlement n° 674 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire*, le Conseil prend acte sous réserve du dépôt par le trésorier du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 29 juin au 20 juillet 2022.

313-22

APPROBATION D'UN PROJET D'AFFICHAGE - 66, ROUTE 132, LOCAL 180 (OJEUX)

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation d'un projet d'affichage du commerce Ojeux, formulée dans le cadre du PIIA de la zone C-125, pour la propriété sise au 66, route 132, local 180;

CONSIDÉRANT que le projet présenté propose l'ajout d'une enseigne attachée au bâtiment sur la façade avant de tel bâtiment ainsi qu'un panneau sur l'enseigne communautaire de la propriété;

CONSIDÉRANT que des enseignes sur vitrage seront également installées dans le but d'agrémenter l'habillage de la vitrine existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution n° 70-22 adoptée le 19 juillet 2022, est favorable à cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le projet d'affichage pour le 66, route 132, local 180 (Ojeux) tel que présenté, plans n°s 70-22-01 à 70-22-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

314-22

DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE SURVEILLANCE ET D'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR L'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT que l'utilisation intensive de l'eau potable crée une pression importante sur le réseau d'alimentation d'eau potable dont Delson bénéficie et qu'il s'avère nécessaire et hautement souhaitable d'assurer une surveillance de l'utilisation de l'eau potable sur le territoire municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que les villes desservies par le réseau d'aqueduc de la ville de Candiac ont également pris des orientations en ce sens de manière à procéder à une gestion saine et responsable de la ressource en eau;

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de surveillance et d'application du règlement sur l'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Langlais et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le Service de l'aménagement du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de services de surveillance et d'application du règlement sur l'eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Web de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, les citoyens s'expriment sur différents dossiers :

- Problématique d'approvisionnement en eau potable – Utilisation dérogatoire de systèmes de gicleurs automatiques;
- Stationnement dérogatoire – Piste cyclable rue Monette;
- Problématique de vitesse excessive – rue Curé Brault;
- Mise à niveau – Usine de filtration de Candiac.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

315-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 21 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier